

Communiqué de presse

À Tarbes, GIAT Industries prépare une opération de « pétardement »

- **Samedi 5 septembre 2020, GIAT Industries procédera à la neutralisation de 19 kilos de produits pyrotechniques sur son ancien site industriel exploité aujourd'hui par NEXTER.**
- **La destruction dite par méthode de « pétardement » a fait l'objet d'une étude de sécurité approfondie afin de maîtriser tous les impacts. Le procédé offre l'avantage d'utiliser une quantité de matière active minimum.**
- **Les bruits d'explosion seront donc atténués et le ressenti extérieur sera minimal aux abords immédiats.**
- **Pour parfaire le haut niveau de sécurité, des distances d'isolement seront appliquées par précaution autour de l'établissement de 9h à 16h.**

TARBES, 01 SEPTEMBRE 2020 – Samedi 5 septembre 2020, GIAT Industries procédera à la neutralisation de 19 kilos de produits d'amorçage qui étaient encore stockés dans les dépôts de son ancien site industriel exploité aujourd'hui par NEXTER.

La destruction par méthode de « pétardement » sera mise en œuvre sur l'aire pyrotechnique de l'ancienne fulminaterie dans une chambre de destruction spécialement conçue, aménagée et renforcée pour canaliser les ondes de l'explosion, les flux thermiques, l'effet de souffle et les surpressions aériennes. Ce processus permettra aussi d'éviter tout risque de pollution extérieure.

Avant l'explosion, un signal sonore de 3 coups brefs (corne de brume) avertira de la mise à feu imminente (1 minute avant).

Après l'explosion, un long signal sonore de fin de tir retentira pour indiquer que l'opération a été concluante.

En vertu du principe de la méthode par pétardement, selon lequel la quantité d'explosif utilisée pour une destruction doit être minimum, c'est-à-dire juste nécessaire pour détruire les objets présents, le tir réalisé se caractérisera par une détonation sourde.

Outre les faibles bruits d'explosion, l'émission de fumées sera limitée principalement à l'intérieur de l'emprise de l'établissement.

Le ressenti extérieur sera donc minimal aux abords immédiats du site.



Pour parfaire le haut niveau de sécurité, des distances d'isolement seront appliquées par précaution autour de l'établissement de 9 h à 16 h. Ces mesures, matérialisées par des panneaux, se traduiront en particulier par une interdiction de passage sur les berges de l'Adour et la partie du CaminAdour longeant le site industriel ainsi que sur un tronçon de la rue de l'Industrie.

L'opération fait aussi l'objet d'une communication directe auprès des riverains proches pour les informer et les sensibiliser. Après le pétardement, une enquête sera conduite pour recueillir leur ressenti extérieur.

Pour en savoir plus

Comment une opération de pétardement se prépare-t-elle ?

Les modalités complètes ont fait l'objet pendant plusieurs mois d'une étude réglementaire de sécurité approfondie, conduite par la Société d'Intervention et de Neutralisation d'Explosifs (SINEX) spécialisée dans ce type d'intervention et sélectionnée par GIAT Industries pour mettre en œuvre le dispositif.

Ce prestataire a déjà réalisé plus de 1 100 destructions de munitions par pétardement. Il ne déplore aucun incident survenu durant ce type d'opération de destruction pyrotechnique.

L'étude de sécurité définit chacune des étapes avec précision : préparation et installation du chantier, manutention, vérification des paramètres et des matériels, mise en place des éléments d'amorçage par un opérateur démineur, etc.

Plusieurs répétitions en configuration du réel (à l'exception de la mise en œuvre des matières pyrotechniques et du pétardement bien évidemment) sont programmées afin de vérifier la performance du processus et de chaque phase de travail.

Les différentes mesures spécifiques mises en place ont pour but d'éviter qu'un événement indésirable ne se produise, et s'il survenait malgré tout, d'en limiter au maximum les conséquences.

Comment l'opération va-t-elle se dérouler ?

L'organisation telle qu'elle est planifiée a été concertée avec la Préfecture et les instances de contrôle de l'État (DIRECTTE et IPE), ainsi qu'avec les responsables du site NEXTER Tarbes qui ne sera pas en activité le jour J.

Conformément à la réglementation, seules les personnes prévues dans l'étude de sécurité seront présentes dans l'établissement pendant l'opération. Comme prévu dans l'étude de sécurité, les locaux situés à proximité de la zone de pétardement seront totalement vidés de tout contenu pyrotechnique.

L'objectif est de maîtriser tous les risques afin de garantir des conditions maximales de sécurité pour les personnels qui interviennent pendant tout le processus.

Quels produits seront détruits et sont-ils dangereux ?

Ils se matérialisent par deux sceaux de 9,5 kilos chacun rempli de produits pyrotechniques autrefois employés dans les amorces et détonateurs, donc potentiellement explosibles. Ils proviennent de l'ancienne exploitation du site par GIAT Industries.

Pourquoi les détruire ?

Ces produits anciens sont devenus inutilisables dans les processus actuels de fabrication pyrotechnique. Il n'est donc plus besoin de les stocker.

Pourquoi procéder à une destruction sur site ?

Les produits sont répertoriés comme non transportables dans des conditions conformes à la réglementation du transport des marchandises dangereuses.

Comment les produits vont-ils être détruits ?

Le pétardement sera effectué dans une chambre de destruction spécialement aménagée, renforcée par des protections balistiques extérieures de 3m d'épaisseur latérale et de 2m de hauteur. Ces protections sont constituées par des big-bags de sable d'1m³ (1,6 t de sable) disposés autour et au-dessus.

Le fourneau de destruction sera sécurisé dans la phase ultime avant pétardement par ajout à distance de sable à l'aide d'une pelle excavatrice de 21 tonnes téléopérée. Cette opération est maîtrisée depuis des années sur les chantiers pyrotechniques.

Les produits à détruire seront apportés sur un chariot via un tunnel de cheminement de 87m de long constitué par des conteneurs maritimes renforcés et rigidifiés de la même façon que la chambre de destruction. Cette structure permettra de stopper les éclats.

Une quantité d'explosif minimum juste nécessaire pour détruire les produits sera utilisée selon les principes du pétardement pyrotechnique.

Le tir réalisé sera mis à feu à distance par une ligne électrique depuis un poste de contrôle situé en dehors des zones de danger.

Des caméras filaires directionnelles à 360° implantées à l'entrée du tunnel, dans le tunnel et dans la chambre de destruction, permettront de suivre l'opération en temps réel par retour vidéo et de visualiser le résultat de la destruction. L'enregistrement de toutes les phases permettra d'obtenir un retour d'expérience exploitable, notamment en matière de bonnes pratiques en pyrotechnie.

Cette opération présente-t-elle un risque de pollution ?

Non. Le processus de destruction « par pétardement », c'est-à-dire dans une chambre étanche, permet de confiner l'ensemble des résidus après destruction.

Qui va procéder au pétardement ?

La totalité de l'opération de destruction par pétardement sera effectuée par des opérateurs SINEX formés et habilités à exécuter des tâches d'ordre pyrotechnique.

Que se passerait-il en cas de dysfonctionnement ?

Des procédures de sécurité sont prévues pour les dysfonctionnements qui peuvent être de deux natures différentes : raté (non-départ du coup) et interruption de détonation ou de prise en feu. Si la situation est facilement corrigeable, le responsable de chantier ordonne la réalisation d'une nouvelle chaîne de mise à feu. Si la situation est plus complexe, l'opération est arrêtée. Un groupe de travail est alors mobilisé pour résolution de problèmes imprévus entraînant des modifications notables des opérations.

Quels seront les impacts pour les riverains ?

Les dispositions prises pour l'aménagement du tunnel de cheminement et de la chambre de destruction, ainsi que pour la quantité de matière active mise en œuvre pour le pétardement, ont pour objectif de maîtriser les effets de bruit, de souffle et de vibration.

Le ressenti extérieur sera donc minimal aux abords immédiats du site.